Guide de la scolarité et des accueils de loisirs
2013/2014



www.villedupre.fr

Sommaire

Édito

L'année scolaire 2013-2014 est celle de la mise en place d'une nouvelle organisation scolaire et périscolaire dans le cadre des réformes pour refonder l'école de la République. Dans ce guide, vous trouverez tous les éléments pratiques sur les écoles, les accueils de loisirs, la restauration, ainsi que sur tous les dispositifs existants pour vous accompagner dans votre rôle de parents. Vous pourrez aussi découvrir les actions de la Municipalité afin que vos enfants puissent bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage pour leur épanouissement.

Aujourd'hui, grâce au partenariat avec l'Éducation nationale à travers le Plan école numérique lancé en 2010, l'équipement en Tableaux Numériques Interactifs (TNI) de nos classes en élémentaire atteint les 70 %. Nos établissements sont équipés de salles informatiques et câblés en haut débit.

Les ateliers lecture-écriture (aussi appelés clubs coup de pouce) permettent à des enfants de CP de consolider les savoirs et de reprendre confiance en eux. Le *Prix littéraire des CM1* propose aux élèves d'être jury littéraire en leur faisant découvrir une sélection d'ouvrages pour les inciter à fréquenter la bibliothèque plus régulièrement. Depuis des années également, à Noël, un livre, un dictionnaire ou un atlas est offert à nos élèves afin de les accompagner dans leur scolarité et de les ouvrir sur le monde.

Plus récemment, la mise en place d'un comité de pilotage du Projet Éducatif Territorial - par une délibération votée au Conseil municipal du 27 mai 2013 - a permis de reconnaître ces initiatives et incite à les poursuivre. Ses membres, acteurs de la communauté éducative locale et représentants des différentes institutions de l'État, travaillent ensemble pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, démarche d'avenir qui débute aujourd'hui.



Gérard Cosme
Maire du Pré Saint-Gervais
Président d'Est Ensemble



Anna Angeli
Adjointe au Maire en charge de l'Éducation, du Périscolaire et de la Politique de la Ville

Réforme
des rythmes éducatifs

Dès la rentrée 2013/2014, les 1731 élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques du Pré Saint-Gervais **bénéficieront de nouveaux rythmes éducatifs.**

Ce qui va changer en 2013 pour le temps de l'enfant :

- 24 heures d'enseignement réparties sur **9 demi-journées** avec une fin de classe désormais fixée à 15h45 et **une matinée scolaire supplémentaire le mercredi**
- un décalage des heures de début de classe entre maternelle et élémentaire, **pour prendre en compte le trajet des parents d'une école à une autre**
- une pause méridienne de 1h45 en élémentaire **pour donner le temps d'une prise de repas apaisée**
- des ateliers éducatifs après l'école encadrés par des enseignants, des intervenants artistiques et sportifs municipaux, des animateurs du prestataire périscolaire et des partenaires associatifs gervaisiens

✎ Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un **Projet Éducatif Territorial (PEDT).**
Ce dispositif, mis en place à l'initiative des collectivités territoriales volontaires et en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, a pour objectif de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.
Le comité de pilotage du PEDT, constitué de tous les représentants de la communauté éducative, assurera le suivi de cette nouvelle organisation tout au long de l'année 2013/2014.

Les ateliers éducatifs : mode d'emploi

Du personnel qualifié accueillera les enfants dès la fin des classes (à 15h45). Un temps de pause et de goûter sera organisé entre 15h45 et 16h30 (le goûter sera fourni par la Ville aux enfants de maternelle participant aux activités périscolaires du soir). Cette pause sera suivie des ateliers éducatifs, entre 16h30 et 18h. Ces ateliers permettront une découverte ludique des sports et des arts, une pratique de la lecture et du numérique et un soutien méthodologique.





Réforme des rythmes éducatifs

Les emplois du temps des enfants à partir de septembre 2013

Classes maternelles

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-9h*	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h-12h	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h-13h30	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h30-15h45	Classe	Classe	Accueil de loisirs	Classe	Classe
15h45-16h30	Pause et goûter	Pause et goûter		Pause et goûter	Pause et goûter
16h30-18h30	Activités éducatives	Activités éducatives		Activités éducatives	Activités éducatives

*Maintien de l'accueil gratuit à partir de 8h20.

Les emplois du temps des enfants à partir de septembre 2013

Classes élémentaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h45*	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h45-12h	Classe	Classe	8h45-11h45 Classe	Classe	Classe
12h-13h45**	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h45-15h45	Classe	Classe	Accueil de loisirs	Classe	Classe
15h45-16h30	Pause et goûter	Pause et goûter		Pause et goûter	Pause et goûter
16h30-18h30	Activités éducatives	Activités éducatives		Activités éducatives	Activités éducatives

*Maintien de l'accueil gratuit à partir de 8h20.
**Le mercredi, cantine de 11h45 à 13h30.

Scolarité

Calendrier des vacances scolaires 2013-2014

Rentrée scolaire
Mardi 3 septembre

Vacances de la Toussaint
Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre

Vacances de Noël
Du samedi 21 décembre 2013 au dimanche 5 janvier 2014

Vacances d'hiver
Du samedi 15 février au dimanche 2 mars

Vacances de printemps
Du samedi 12 avril au dimanche 27 avril

Vacances d'été
Vendredi 4 juillet



Horaires des écoles

En maternelle, la classe a lieu de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 9h à 12h le mercredi.

En élémentaire, la classe a lieu de 8h45 à 12h et de 13h45 à 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 8h45 à 11h45 le mercredi.

À partir de 7h, les enfants peuvent bénéficier d'un accueil (voir détails p.16).





Inscription à l'école

Pour la rentrée scolaire 2014/2015, vous devrez inscrire votre enfant :

- en Petite section de maternelle : enfants nés en 2011
- en Cours Préparatoire (CP) : enfants nés en 2008

Vous devrez obligatoirement réaliser cette inscription auprès du service Éducation (5, place du Général-Leclerc) en fournissant les documents suivants :

- livret de famille ou extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- pour les familles locataires : dernière quittance de loyer
- pour les familles propriétaires : dernière facture d'électricité et contrat de vente
- pour les familles hébergées : certificat d'hébergement ou tout document récent pouvant justifier l'adresse d'hébergement dernière quittance de loyer (si l'hébergeant est locataire) ou dernière quittance d'électricité (si l'hébergeant est propriétaire)
- carnet de santé de l'enfant

✎ La période d'inscription se déroulera au cours du premier trimestre de l'année 2014. Une information vous sera communiquée ultérieurement.

Scolarité

Adresses et coordonnées des établissements scolaires

Les écoles maternelles publiques

École Baudin
8, rue Jacquard
01 48 40 81 01
Directrice : Claire Dupont

École Rosa-Parks
20, rue Émile-Augier
01 48 43 98 42
Directrice : Martine Brain

École Suzanne-Lacore
11, rue Jules-Jacquemin
01 48 45 56 20
Directrice : Linda Bouaziz

École Nelson-Mandela
3, rue Béranger
01 41 50 50 25
Directrice : Martine Pellier

Le collège

Collège Jean-Jacques-Rousseau
24-26, rue Émile-Augier
01 48 40 16 39
Principale : Corine Koch

Les écoles élémentaires publiques

École Anatole-France
3, place Anatole-France
01 48 43 36 40
Directeur : Jean-Claude Danvin

École Jean-Jaurès
34, avenue Jean-Jaurès
01 48 45 96 66
Directeur : Pascal Léon

École Pierre-Brossolette
34, avenue Jean-Jaurès
01 48 45 96 66
Directeur : Frédéric Mouchonnat

L'enseignement privé

École Saint-Joseph (maternelle, élémentaire et collège)
15, rue du Capitaine-Soyer
01 48 45 30 10

École maternelle Montessori
8, place Séverine
01 48 44 55 66
(pédagogie alternative pour les 2-6 ans)



Carte scolaire

MATERNELLES

- Suzanne-Lacore
- Baudin
- Rosa-Parks
- Nelson-Mandela



Carte de l'écolier

La carte de l'écolier, indispensable pour inscrire votre enfant aux activités périscolaires, vous permet de bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources.

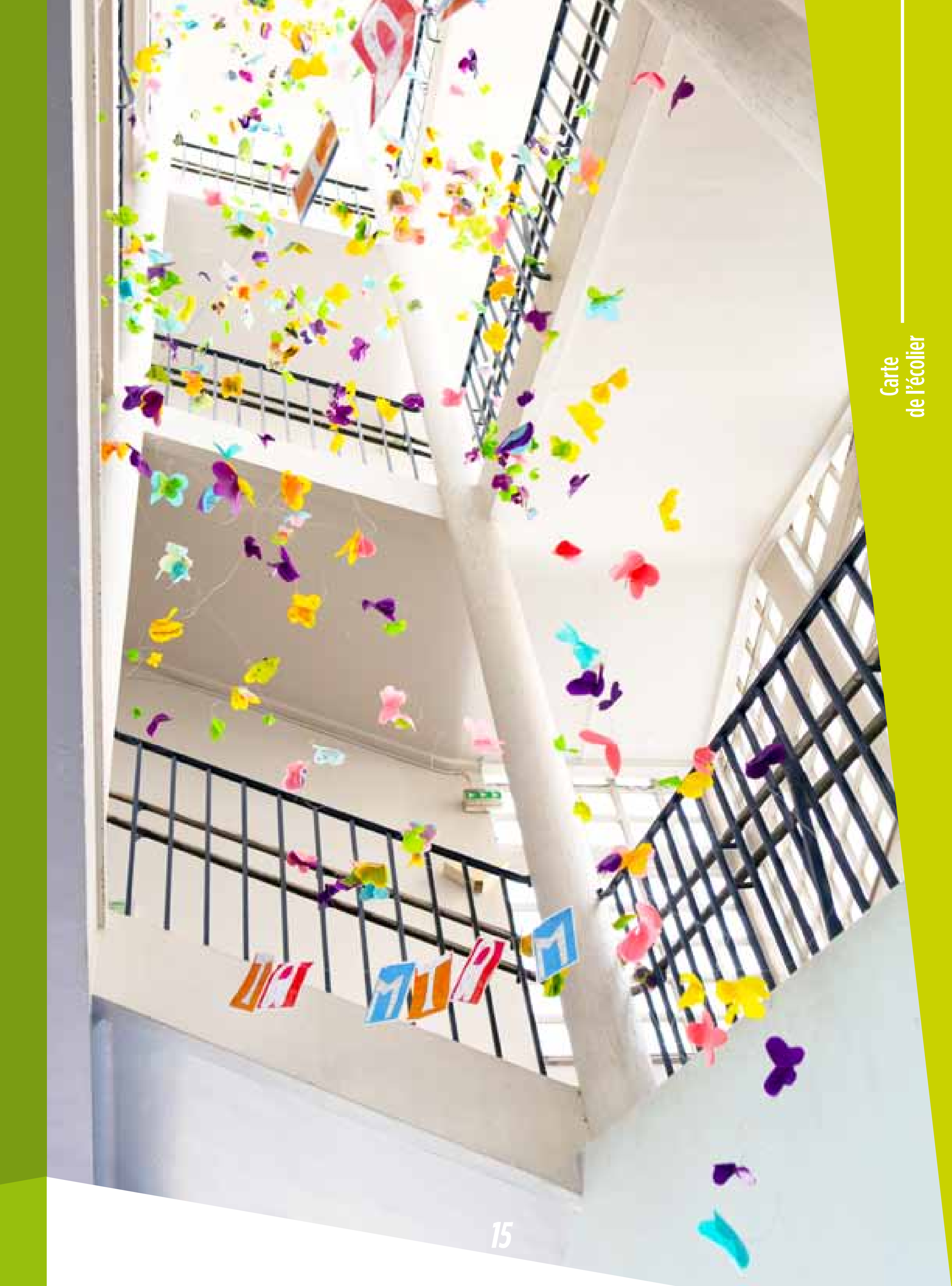
✎ Elle est établie au service Éducation (5, place du Général-Leclerc).

La carte de l'écolier précise la tarification pour les activités périscolaires suivantes :

• accueil du soir et ateliers éducatifs (en élémentaire)
• restauration scolaire
• accueil du matin et du soir (en maternelle)
• accueil du matin (en élémentaire)
• accueils de loisirs :
mercredis et vacances scolaires (en maternelle et élémentaire)
• classes transplantées « neige »
• classes transplantées « campagne ou mer »
• séjours de vacances hiver/été organisés par le service Jeunesse
• ateliers culturels (forfait trimestriel)
• école de musique et de danse

**Pour faire établir la carte de l'écolier 2013 / 2014,
il est nécessaire de vous munir des documents suivants :**

• livret de famille ou acte de naissance datant de moins de 3 mois
• justificatifs des ressources des trois derniers mois du ménage : fiches de paie, décomptes Pôle Emploi, pension, bilan et déclaration URSSAF…
• dernier bulletin d'allocations familiales ou notification de fin de droits aux allocations (attestation)
• pour les familles locataires : dernière quittance de loyer
• pour les familles propriétaires : dernière facture d'électricité ou de téléphone fixe et tableau d'amortissement du prêt
• pour les familles hébergées : certificat d'hébergement, tout document récent pouvant justifier l'adresse d'hébergement, dernière quittance de loyer (si l'hébergeant est locataire) ou dernière facture d'électricité ou de téléphone fixe (si l'hébergeant est propriétaire)
• avis d'imposition 2012 sur les revenus 2011 et justificatifs de toute situation particulière (divorce, hébergement…)



Accueils de loisirs

Les accueils du matin et du soir

Afin de concilier vie professionnelle des parents et nouveaux rythmes scolaires, et dans le but d'offrir des activités éducatives complémentaires de celles de l'école, la Municipalité propose un accueil des enfants le matin et le soir dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.

Les jours d'école, les accueils du matin et du soir s'effectuent au sein de chaque établissement. L'accueil du matin est payant de 7h à 8h20. Il est gratuit de 8h20 à 8h50 en maternelle et de 8h20 à 8h35 en élémentaire. Après l'école, un accueil gratuit est possible de 15h45 à 16h30, pour les enfants qui ne participent pas aux ateliers du soir. Après 16h30, des activités éducatives variées, encadrées par des enseignants, des animateurs, des partenaires associatifs et des intervenants spécialisés, sont proposées par la Ville.

✎ L'inscription à ces ateliers aura lieu au début de chaque trimestre.

✎ Pour les enfants scolarisés à l'école Pierre-Brossolette, l'accueil du matin et du soir s'effectue dans l'école Jean-Jaurès.

Les accueils de loisirs le mercredi après-midi et les vacances scolaires

Les accueils de loisirs reçoivent les enfants dès la maternelle le mercredi après-midi et pendant les vacances.

Ces établissements, dans le cadre d'un projet pédagogique, proposent aux jeunes gervaisiens des activités diversifiées : musique, arts plastiques, théâtre, sciences, sport et de nombreuses sorties.





Lieux d'accueil le mercredi et les vacances

Le mercredi après-midi pour les élèves en maternelle :
Rosa-Parks
Suzanne-Lacore
Nelson-Mandela
Baudin

Le mercredi après-midi pour les élèves en élémentaire :
Jean-Jaurès
Anatole-France

Pendant les vacances scolaires pour les élèves en maternelle :
Nelson-Mandela
Baudin

Pendant les vacances scolaires pour les élèves en élémentaire :
Jean-Jaurès

Adresses et coordonnées

Suzanne-Lacore
21, rue Jules-Jacquemin
01 48 10 08 16

Baudin
8, rue Jacquard
01 48 31 51 70

Rosa-Parks
20, rue Émile-Augier
01 48 43 36 40

Nelson-Mandela
3, rue Stalingrad
01 48 45 09 09

Jean-Jaurès / Pierre-Brossolette
34, avenue Jean-Jaurès
01 48 40 22 20

Anatole-France
3, place Anatole-France
01 48 43 36 40

Accueils de loisirs

Le Pré Saint-Gervais comprend quatre accueils de loisirs en maternelle et deux accueils de loisirs en élémentaire.

École fréquentée	Mercredi	Vacances scolaires
Rosa-Parks	Rosa-Parks	Nelson-Mandela
Nelson-Mandela	Nelson-Mandela	Nelson-Mandela
Suzanne-Lacore	Suzanne-Lacore	Baudin
Baudin	Baudin	Baudin
Jean-Jaurès	Jean-Jaurès	Jean-Jaurès
Pierre-Brossolette	Jean-Jaurès	Jean-Jaurès
Anatole-France	Anatole-France	Jean-Jaurès
Saint-Joseph maternelle		Nelson-Mandela
Saint-Joseph élémentaire	Jean-Jaurès	Jean-Jaurès

Horaires

Les structures sont ouvertes de 7h à 18h30.
Les enfants arrivent entre 7h et 9h et repartent entre 16h30 et 18h30.



Accueils de loisirs

Inscription

Les accueils de loisirs sont accessibles à tous les petits gervaisiens scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.
L'inscription annuelle est obligatoire pour fréquenter les accueils du matin, du soir ainsi que les accueils de loisirs le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires. En cours d'année, elle se fait au service des Accueils de loisirs (5, place du Général-Leclerc), grâce aux documents suivants :

- photocopie des vaccinations à jour
- 1 photo d'identité
- copie de la carte de l'écolier (voir p.14)

✎ La fiche d'inscription doit indiquer impérativement le nom des personnes habilitées à venir chercher l'enfant.
Celles-ci doivent se présenter munies d'une pièce d'identité. Les enfants d'élémentaire qui ont la permission de partir seuls doivent avoir une autorisation parentale jointe à la fiche d'inscription précisant l'heure de départ.

Médicaments et soins

Il est impératif que le traitement spécifique de l'enfant (allergie, asthme…) soit indiqué au moment de l'inscription pour être pris en compte.

- En ce qui concerne les médicaments, les animateurs ne peuvent les administrer qu'avec l'ordonnance d'un médecin qui indique clairement le nom de chaque médicament ainsi que la posologie (fréquence et quantité).

✎ Il revient également aux parents de s'assurer qu'ils ont bien fourni aux accueils de loisirs les médicaments nécessaires.

- En cas de problèmes médicaux plus particuliers, un protocole personnalisé à remplir par un médecin peut être demandé.
- En cas d'allergie alimentaire, un avis médical peut être demandé.

✎ Les équipes prennent en charge les petits bobos et petits maux. En cas de besoin, la famille est avertie dans les meilleurs délais et les secours appropriés sont alertés.



Tarifs

Comme pour la restauration scolaire, les tarifs applicables aux accueils de loisirs sont calculés en fonction du quotient familial. Les factures sont établies par le service Éducation et envoyées chaque mois au domicile familial. À ce titre, l'établissement de la carte de l'écolier (voir p. 14) est indispensable pour fréquenter les accueils de loisirs.

Réservation

Un système de réservation est mis en place pour toutes les périodes de congés scolaires, afin d'organiser au mieux les vacances de votre enfant. Les fiches de réservation sont à votre disposition au service des Accueils de loisirs ou directement dans les accueils de loisirs. Une fois complétées, elles peuvent être remises au service des Accueils de loisirs ou déposées dans les boîtes aux lettres des accueils de loisirs. Nous vous invitons à signaler toute situation professionnelle particulière (intérimaire, intermittent, demandeur d'emploi par exemple…) qui nécessiterait un traitement adapté de la réservation.

Les délais pour effectuer une réservation pour les vacances sont de :

- 15 jours avant le 1er jour des petites vacances
- 15 jours avant le début du mois de juillet pour la 1re partie des vacances d'été
- 15 jours avant le début du mois d'août pour la 2e partie des vacances d'été

✎ Il est possible d'annuler jusqu'à une semaine avant la date prévue.
Au-delà des délais, les demandes seront examinées dans la limite des places restantes.

Retards

- En cas de retard exceptionnel, les responsables de l'enfant sont obligatoirement tenus de prévenir la structure.
- Des retards à répétition feront l'objet d'un rappel à la famille par l'élue en charge de l'Éducation et du Périscolaire.

✎ Pour éviter les désagréments liés aux retards, nous vous invitons à prévoir des solutions de dépannage avec des familles dont les enfants fréquentent les mêmes écoles.

Restauration

Les restaurants scolaires fonctionnent dans chaque école tous les jours de classe, y compris le mercredi. Ils sont également ouverts pendant les vacances scolaires au sein des accueils de loisirs.

Le temps de restauration est placé sous la responsabilité des directeurs d'école.

L'inscription se fait en début d'année scolaire. Une fiche d'inscription vous est remise dès la rentrée.

Chaque mois, deux repas bio et un repas sans protéines animales sont servis à la cantine. Dans un souci de protection de l'environnement, il a été demandé à la société chargée de la restauration scolaire de proposer des fruits et légumes de saison et de provenance proche.

Le prix du repas est calculé en fonction du quotient familial. Les factures sont établies par le service Éducation et envoyées chaque mois au domicile familial.

✎ Du fait d'une fréquentation en hausse de la restauration scolaire, la Municipalité a défini un système de priorisation mis en œuvre dès le début de l'année scolaire, en lien avec les familles et les directeurs d'école.

✎ Le goûter est à fournir par les parents en élémentaire. En maternelle, il est fourni par la Ville aux enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir.



Action éducative

La rentrée 2013/2014 sera notamment marquée par :

- la signature d'un Projet Éducatif Territorial avec l'État, qui a pour vocation de mieux articuler les temps de l'enfant en mobilisant tous les acteurs de la communauté éducative locale
- l'ouverture d'ateliers périscolaires du soir dans les domaines artistique, culturel et sportif
- la poursuite du Plan école numérique qui vise à équiper les écoles élémentaires et maternelles en Tableaux numériques interactifs
- l'intervention d'animateurs spécialisés dans le jardinage auprès des écoles maternelles de la ville
- la poursuite du *Prix littéraire des CM1*

✎ Dans ce domaine, la Municipalité met à disposition des écoles trois intervenants culturels (en expression corporelle, arts visuels et musique), ainsi que deux éducateurs sportifs, qui peuvent accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques tout au long de l'année.

Programme de Réussite Éducative : les mêmes chances pour tous

Depuis septembre 2009, la Municipalité, dans le cadre de la Politique de la Ville, met en œuvre son Projet de Réussite Éducative (PRE). Ce dispositif s'adresse prioritairement aux élèves en difficulté (sociale, scolaire et/ou de santé) âgés de 2 à 16 ans. Il leur propose un accompagnement personnalisé mené sur la base du volontariat des familles. Au total, ce sont plus de 50 enfants gervaisiens qui bénéficient aujourd'hui du PRE.

Les 7 actions du PRE :

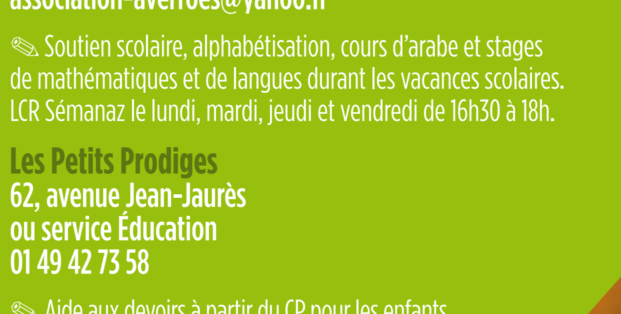
1. Accompagnement à la lecture et l'écriture pour les enfants de CP
2. Atelier parents et enfants sur l'utilisation des nouvelles technologies (utilisation d'un ordinateur, internet)
3. Soutien à la parentalité : groupe de parole pour les parents
4. Cours de français pour les parents avec l'association Averroès
5. Cours de cuisine parents et enfants animés par une diététicienne
6. Atelier gestion de la vie quotidienne pour les parents (gestion du budget)
7. Lutte contre le décrochage scolaire : dispositif de prise en charge des collégiens exclus temporairement du collège Jean-Jacques-Rousseau.

Accompagnement et soutien scolaire

Deux associations gervaisiennes proposent une aide aux devoirs. Vous pouvez vous renseigner auprès de chacune d'entre elles, en fonction de vos besoins.

Averroès
Maison des associations gervaisiennes
3, place Anatole-France
01 43 63 49 41
averroes.fr.st
association-averroes@yahoo.fr

✎ Soutien scolaire, alphabétisation, cours d'arabe et stages de mathématiques et de langues durant les vacances scolaires. LCR Sémanaz le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h.



Les Petits Prodiges
62, avenue Jean-Jaurès
ou service Éducation
01 49 42 73 58

✎ Aide aux devoirs à partir du CP pour les enfants du quartier, prioritairement de la cité Jean-Jaurès.
L'aide aux devoirs a lieu le lundi, mardi et jeudi soir :
de 18h à 19h pour les élémentaires,
de 18h à 19h30 pour les collégiens.



Rôle des parents



Aux côtés du personnel enseignant et des accueils de loisirs, les parents peuvent prendre une place de premier plan dans la vie de chaque établissement scolaire et participer à son projet pédagogique grâce au conseil d'école.

✎ Les représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'écoles n'ont pas l'obligation d'être affiliés à des associations de parents d'élèves.

Qu'est-ce qu'un conseil d'école ?

Le conseil d'école est une instance statutaire appelée à connaître l'ensemble de la vie pédagogique et éducative de l'école. Il est présidé par le directeur ou la directrice de l'école. Le conseil d'école a lieu au moins trois fois par an, à raison d'une fois par trimestre. Il peut être convoqué à la demande du directeur, du représentant de la Municipalité ou de la moitié des membres du conseil. Il est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Rôle du représentant au sein du conseil d'école

Les parents d'élèves élus au conseil d'école participent au vote du règlement intérieur. Les parents d'élèves élus donnent aussi leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement : activités périscolaires, restauration, hygiène, intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires.

Composition du conseil d'école

Les membres de droit :

- Le directeur ou la directrice (président(e))
- L'équipe pédagogique : enseignants, enseignants remplaçants, membres du réseau d'aide pédagogique
- Les représentants élus des parents d'élèves (un par classe)
- Le Maire ou son représentant, et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal
- L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale, bénévole de l'école publique, nommé officiellement pour veiller aux bonnes conditions de la vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école

Les personnes ayant une voix consultative pour les sujets qui les intéressent :

- Les personnels municipaux : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Les représentants des activités périscolaires
- Les représentants du Réseau d'Aides Spécialisées Aux Élèves en Difficulté (RASED)
- Les personnels médicaux et paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés.

✎ Le président, après avis du conseil d'école, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la présence est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Les suppléants des représentants de parents d'élèves peuvent assister aux séances.

✎ Certains parents choisissent de se regrouper au sein d'associations de parents d'élèves. Retrouvez les coordonnées des associations existantes dans la rubrique « adresses » en p.30.

Prévention

Sécurité des enfants

Il est rassurant de savoir ses enfants en sécurité sur le chemin de l'école. Au Pré Saint-Gervais, l'association Service Amitié Solidarité Seine-Saint-Denis (SAS 93) assure les rentrées et sorties d'écoles, notamment en surveillant les traversées de rues.

SAS 93
Service Amitié Solidarité Seine-Saint-Denis
Maison Solidarité-Travail
44, rue de Paris • BP 03
93260 Les Lilas Cedex
01 41 71 22 11
aisas@aliceadsl.fr

Prévention « santé »

Vaccinations

La vaccination DTP (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite) est obligatoire pour toute admission à l'école et en accueil de loisirs.

Vaccinations recommandées avant 6 ans

Tuberculose : la vaccination par le BCG est vivement recommandée en Île-de-France pour l'entrée à l'école maternelle ou élémentaire.

Vaccinations recommandées dès 6 ans

Rougeole, oreillons, rubéole : la vaccination associée rougeole-oreillons-rubéole est recommandée chez les enfants n'ayant pas encore été vaccinés ou n'ayant reçu qu'une dose.

Médecin scolaire

Consultation les mardis et vendredis. Renseignements auprès du service Éducation.



Adresses

Loisirs

Bibliothèque François-Mitterrand *
46, avenue Jean-Jaurès
01 48 44 59 59
bmfm@villedupre.fr

✎ Pour s'inscrire, fournir une pièce d'identité + un justificatif de domicile + une autorisation des parents pour les enfants (gratuit pour les gervaisiens).
✎ Tout au long de l'année, de nombreuses classes ont la possibilité de bénéficier de visites et d'activités au sein de la bibliothèque.

École municipale des sports
Gymnase Séverine
01 49 42 70 20 ou 01 49 42 70 28
sport@villedupre.fr

✎ Tous les mercredis de 13h30 à 16h30, des éducateurs proposent aux enfants de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de s'initier à différents sports (collectifs et individuels et sports de plein air).

École de musique et de danse du Pré *
3, place Anatole-France
01 49 42 73 57
info@ecoledemusiquedupre.com

✎ Le projet pédagogique de l'École de musique et de danse du Pré est fondé sur la notion d'ouverture à tous types de publics (amateurs et futurs professionnels, adultes et enfants) et à toutes les musiques (classique, rock, contemporaine, jazz, hip-hop, traditionnelles...).

* Équipement géré par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble.



Services municipaux

Service Éducation
5, place du Général-Leclerc
01 49 42 73 58
education@villedupre.fr

✎ Administration générale, inscriptions et renseignements pour toute question concernant l'école. Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Mardi de 13h30 à 17h30 et un samedi sur deux de 9h à 11h45.
Une permanence aura lieu le mardi soir de 17h30 à 19h30. Renseignements au service Éducation.

Service des Accueils de loisirs
5, place du Général-Leclerc
01 49 42 48 48
coordination.leprestgervais@focel.net

✎ Les accueils de loisirs sont gérés par l'association d'éducation populaire la Focel (ligue de l'enseignement en Seine-et-Marne). Administration générale, inscriptions et renseignements pour toute question concernant les accueils de loisirs. Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h. Mardi de 13h30 à 18h30.

Service Jeunesse
23, rue Jules-Jacquemin
01 49 42 48 53
jeunesse@villedupre.fr

Service des Sports
21, rue Jules-Jacquemin
01 49 42 70 20 ou 01 49 42 70 28
sport@villedupre.fr

Maison des associations gervaisiennes
3, place Anatole-France
01 49 42 73 78
mag@villedupre.fr

Associations de parents d'élèves

FCPE maternelles et élémentaires
Maison des associations gervaisiennes
3, place Anatole-France
coordinationfcpeprimaire93310@gmail.com

✎ Association pour la défense de l'école publique et l'amélioration du fonctionnement de l'école.

FCPE collège
Maison des associations gervaisiennes
3, place Anatole-France

✎ Association pour la défense de l'école publique et l'amélioration du fonctionnement du collège.

APEG (Association des parents d'élèves gervaisiens)
Maison des associations gervaisiennes
3, place Anatole-France
parents.gervaisiens.villedupre@gmail.com

APEL Saint-Joseph
15, rue du Capitaine-Soyer

✎ Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.

Aide à la parentalité Médiation familiale

Aadef médiation enfance-famille
53, rue André-Joineau
aadef-mediation.com
01 41 71 21 29

✎ L'association met à disposition, chaque mercredi et vendredi de 14h à 17h, 2 médiateurs familiaux diplômés d'État qui répondent aux questions liées à la famille, peuvent aider à désamorcer un conflit ou encore accompagner la famille lors d'une séparation. La permanence se tient au Point d'accès au droit (53, rue André-Joineau).

Urgences

SAMU	15
Police Secours	17
Pompiers	18
Centre antipoison	01 40 05 48 48
SOS Médecins	36 24



Plan

ENSEIGNEMENT PUBLIC • MATERNELLE

1 École Baudin
2 École Rosa-Parks
3 École Suzanne-Lacore
4 École Nelson-Mandela

ENSEIGNEMENT PUBLIC • ÉLÉMENTAIRE

5 École Anatole-France
6 École Jean-Jaurès
7 École Pierre-Brossolette

ENSEIGNEMENT PUBLIC • SECONDAIRE

8 Collège Jean-Jacques-Rousseau

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

9 École Saint-Joseph
10 École maternelle Montessori

ACCUEILS DE LOISIRS • MATERNELLE

1 Baudin
2 Rosa-Parks
3 Suzanne-Lacore
4 Nelson-Mandela

ACCUEIL DE LOISIRS • ÉLÉMENTAIRE

5 Anatole-France
6 Jean-Jaurès

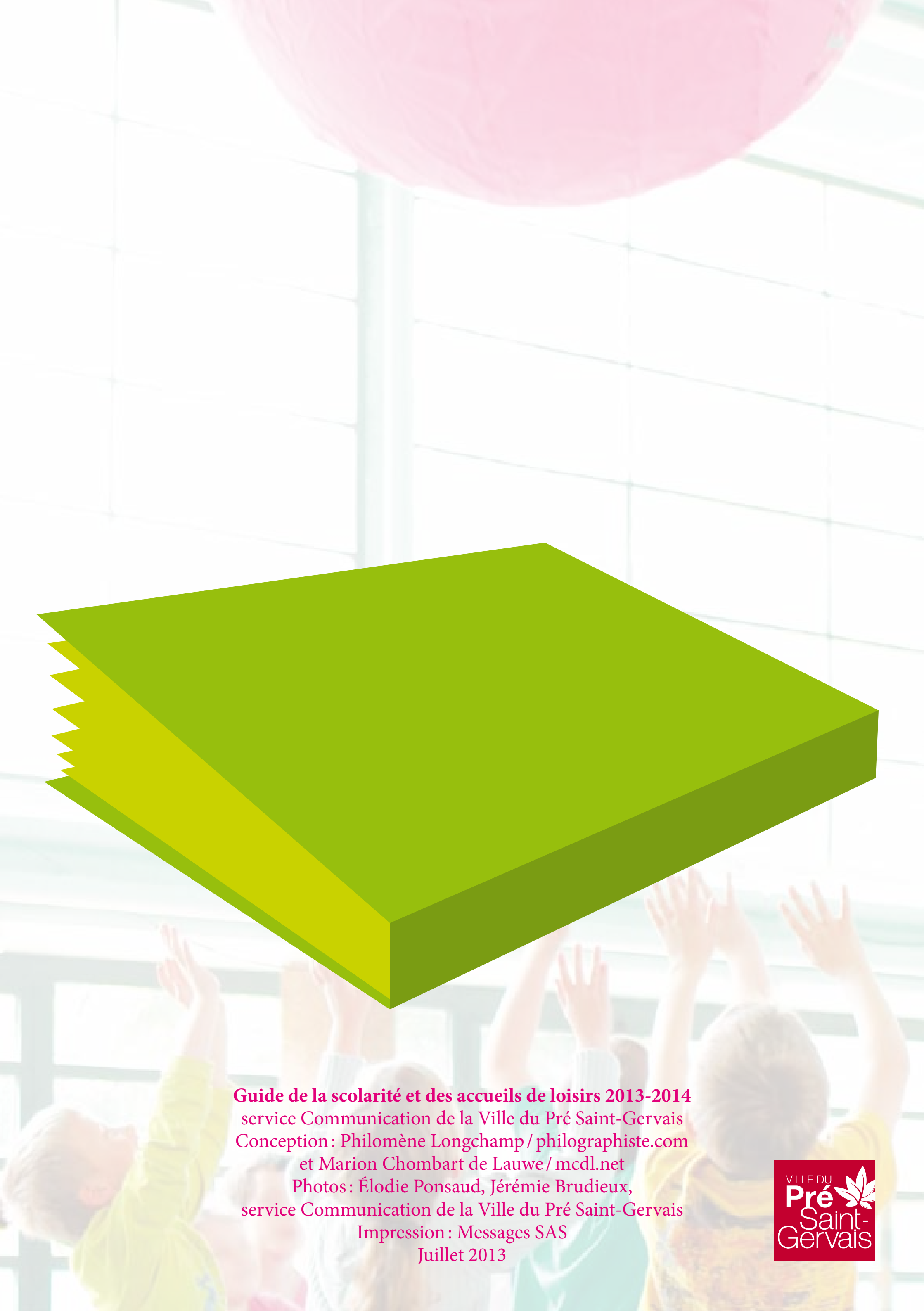
SERVICES MUNICIPAUX

A Service Éducation
A Service des Accueils de loisirs
B Service Jeunesse
C Service des Sports
D Service Culturel



Notes





Guide de la scolarité et des accueils de loisirs 2013-2014
service Communication de la Ville du Pré Saint-Gervais
Conception : Philomène Longchamp / philographiste.com
et Marion Chombart de Lauwe / mcdl.net
Photos : Élodie Ponsaud, Jérémie Brudieux,
service Communication de la Ville du Pré Saint-Gervais
Impression : Messages SAS
Juillet 2013